

Communauté de communes



Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 rue Léonard de Vinci
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

Accusé de réception en préfecture
077-247700644-20260624-52-2026_Del-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

SEANCE DU MERCREDI 24 JUIN 2026

N° 52-2026

Objet : Recours à l'Union des Groupements d'Achat Public (UGAP) pour les besoins en électricité de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L. 2113-2 à 4,

Vu la directive européenne n° 2009/072/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité, dite loi NOME,

Vu la note explicative de synthèse,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, du Bureau communautaire en date du 17 juin 2026,

Considérant que les marchés de fourniture d'électricité de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie arrivent à échéance au 31 décembre 2027 et que l'UGAP (Union des Groupements d'Achat Public) propose un dispositif d'achat groupé pour le renouvellement de ces marchés au 1^{er} janvier 2028,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Communauté de communes de rejoindre, pour ses besoins propres, le dispositif d'achat groupé de fournitures et d'acheminement d'électricité proposé par l'UGAP,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Article 1^{er} : Approuve le principe du recours à l'UGAP pour l'achat d'électricité.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à signer la convention avec l'UGAP, annexée à la présente délibération, portant adhésion de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie au dispositif de mise à disposition de marchés de fournitures, d'acheminement d'électricité et services associés, conclus sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP.

Article 3 : Autorise Monsieur le Président à prendre toutes mesures d'exécution liées à la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait à Brie-Comte-Robert, le 25 juin 2026.

Le Président,
Jonathan WOFSY



1 rue Léonard de Vinci
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 24 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures et deux minutes, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le dix-huit juin s'est rassemblé en son siège, 1 rue Léonard de Vinci à Brie-Comte-Robert.

Etaient présents :

Mesdames DIACONU Marina, FRANCOUAL Anne, GUESMI Samia, LABRUYERE Oriana, LACOSTE Bernadette, RIBREAU-STABILE Sophie, TONNOIR Véronique, TRÂN Vanessa, VALENTE Sabrina et Messieurs BOUSQUET Philippe, COLLON Stéphane, COULOUMY Christophe, DARMON Charles, GIRAUD Frédéric, GRANNONIO Yves, IZARD Stéphane, LADJICI Gamal, LAROUSSE Jonas, MARTIN Eric, MORIN Yannick, SOARES Marc, VANACKER Morgann, WOFSY Jonathan.

Etaient représentés :

Madame MORGADO Corinne pouvoir à Monsieur SOARES Marc.
Madame SANTIN Audrey pouvoir à Monsieur LADJICI Gamal.
Monsieur PRUVOT Thierry pouvoir à Madame FRANCOUAL Anne.
Monsieur DOUKALI Abdelaziz pouvoir à Madame TRÂN Vanessa.
Monsieur TREDANIEL Clément pouvoir à Monsieur GRANNONIO Yves.

Etaient absentes excusées :

Mesdames INGLEZAKIS Manon et VIDAL Mélanie.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame RIBREAU-STABILE Sophie a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : 30

Membres en exercice : 30

Membres présents : 23

Membres excusés et représentés : 5

Membres absents et non représentés : 2

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur WOFSY Jonathan, Président.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal de la séance du mardi 26 mai 2026.